

**Projet Educatif de
Développement des Territoires
(PEDT) de la commune
d'Eyjeaux
2021 – 2024**



Fresque réalisée par les enfants de l'école Simone Veil à l'occasion de la nomination de l'école le 6 avril 2019 en partenariat avec des stagiaires animation (organisme ENEP)

Présenté le 15 juin 2021 :

Nom des correspondants :

Anne Mallet, conseillère municipale

Gwendoline Binkowski- Faubert, conseillère municipale

Véronique Cheptou, adjointe chargée des affaires scolaires et du lien social.

Adresse : Mairie d'Eyjeaux - 7 place de l'église 87220 Eyjeaux

Téléphone : 05 55 00 27 81

Adresse électronique : mairie.eyjeaux@orange.fr

Ont participé à la rédaction :

Les élus de la commission « Affaires scolaires et lien social » le Directeur de l'ALSH, les représentants des parents d'élèves, l'équipe enseignante et le secrétariat de la mairie.

Photos atelier 2020-2021

Livres accordéon (Leporello)



Attrape-Rêves



Bracelets brésiliens

Réflexologie (auto-massage)

Table des matières

I - Préalable, éléments contextuels	6
II - Changements apportés à l'organisation présentée dans le PEDT 2018 : La création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	6
1 - Quelques éléments de compréhension sociologique de la commune d'Eyjeaux.....	6
2 - Les éléments de réflexion ayant conduit à la création d'un ALSH.....	7
3 - La mairie de Boisseuil : un partenaire pour les temps extra scolaires	7
III - Présentation de la nouvelle organisation des TAP depuis la création de l'ALSH	8
1 - Une amélioration de la communication	8
2 - Un changement dans l'organisation des TAP :	8
a - Un personnel mieux formé pour des activités de qualité.....	8
b - Un fort engagement des bénévoles et des associations - le recrutement d'intervenants extérieurs.....	8
c - Un choix plus important d'activités dans un temps moins contraint.....	9
d - Un effort financier conséquent de la municipalité	9
e - Les acteurs du PEDT 2018- 2021 :.....	10
IV - Bilan du PEDT	11
1 - Evaluation du PEDT	11
a - Le taux de participation.....	11
b - Des outils	12
c - La séparation entre TAP et APC.....	14
2 - Deux partenariats enrichissants.....	15
a - Un projet UNICEF partagé entre l'école et l'ALSH :	15
b - Une activité périscolaire menée conjointement avec les membres de farandole	15
V - PEDT 2021-2024 - définition et objectifs.....	15
1 - Atouts et contraintes de notre territoire	15
a - Atouts.....	15
b - Contraintes.....	16
2 - Périmètre et public du PEDT	16
3 - Partenaires	16
a - Les Partenaires institutionnels.....	16
b - Autres Partenaires	16
4 - Objectifs et moyens éducatifs du PEDT 2021- 2024.....	17
a - Les objectifs.....	17
b - Les moyens éducatifs.....	17

c - Les effets attendus.....	17
d - Les activités proposées.....	17
5 - Organisation matérielle des temps périscolaires.....	19
a - Le maintien des horaires de la journée de l'enfant à l'école pour la rentrée 2021 19	
b - Les modalités d'inscription et les tarifs.....	19
c - Modalités d'information aux familles.....	19
d - Locaux, lieux et accompagnement.....	20
6 - Les acteurs.....	20
a - Acteurs responsables de la mise en œuvre.....	20
b - Les personnels.....	20
c - Les bénévoles et les associations.....	20
d - Les intervenants extérieurs.....	21
7 - Taux d'encadrement : une demande de dérogation :	21
8 - Des projets en cours.....	21
a - La garderie du matin inscrit dans le périmètre de l'ALSH à compter de septembre 2021.....	21
b - La création d'un conseil municipal des enfants.....	21
VI - Evaluation et renouvellement du PEDT.....	22
VII - Modalité de renouvellement du contrat et avenant au contrat.....	22
VIII - Annexes.....	22

Roller



Jardinage (tête à gazon)



Fresques



Photos atelier 2019 - 2020

Art abstrait



Art de la récup'



Autour des oiseaux



Côté fil, côté cadre (vannerie)



Motricité 1



Eveil musical



Motricité 2



I - Préalable, éléments contextuels

Le rythme scolaire à l'école Simone Veil d'Eyjeaux est de 4,5 jours de classe depuis de nombreuses années. Dès la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires a été mise en place. A la fin de l'année 2014-2015, un premier Projet Educatif de Développement des Territoires (PEDT) a été écrit, il présentait un document fixant les objectifs et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce document a défini notre organisation de septembre 2015 à juin 2018. Chaque année, un COmité de PIlotage (COPIL) s'est réuni et a apporté par ses critiques constructives, des modifications sensibles à l'organisation. En 2018, un second PEDT a été écrit pour les trois années à venir. S'appuyant sur cette première expérience, ce nouveau PEDT dressait un bilan et définissait une nouvelle organisation au regard d'un changement d'horaires de la journée d'école voté en conseil d'école extraordinaire du 19 décembre 2017. Cette année, le PEDT arrive à échéance.

Au conseil d'école du 16 mars 2021, le vote d'un renouvellement ou de modification de l'organisation scolaire pour la rentrée prochaine a été mis à l'ordre du jour. Les représentants des parents d'élèves ont indiqué leur volonté de faire une enquête préalable auprès des familles afin de recueillir leurs opinions sur ce sujet. Cette enquête n'ayant pas pu encore être menée, le résultat du vote a donc été un vote d'abstention :

- 1 voix favorable pour un maintien à 4,5 jours,
- 0 voix favorable à un passage à 4 jours,
- 17 abstentions.

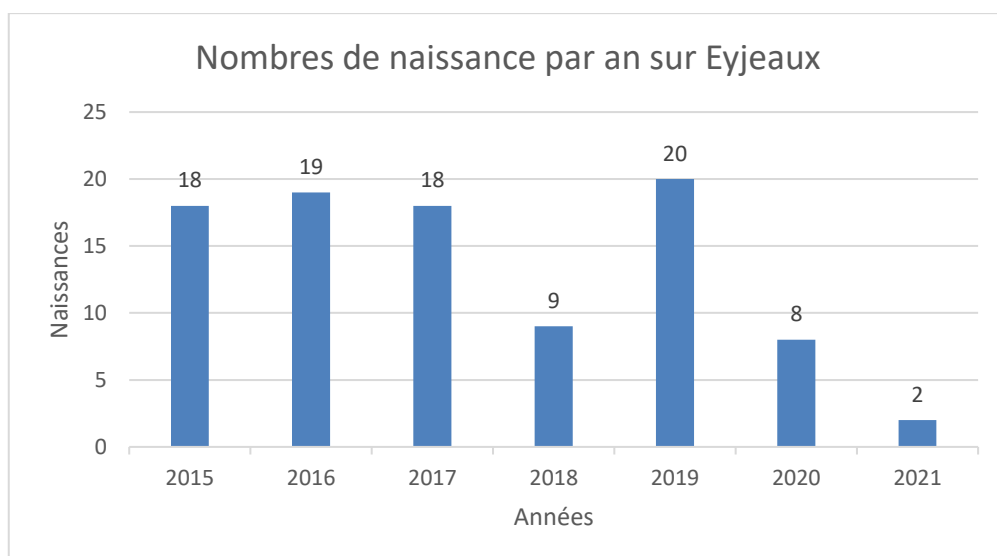
À la suite du résultat du vote, le conseil d'école n'ayant pas pu se décider clairement sur cette question, il a été décidé de maintenir l'organisation actuelle des rythmes scolaires sur 4,5 jours pour la rentrée 2021 en se laissant la possibilité de changer ce rythme pour la rentrée 2022.

Lors du troisième conseil d'école qui se tiendra le 17 juin prochain, la réflexion autour des rythmes scolaires se poursuivra et aboutira au vote dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022. Si changement de rythme il y a, il ne sera effectif que pour les rentrées prochaines 2022 ou 2023.

II - Changements apportés à l'organisation présentée dans le PEDT 2018 : La création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

1 - Quelques éléments de compréhension sociologique de la commune d'Eyjeaux

Il y a environ 1300 habitants dans la commune d'Eyjeaux qui se situe à 14 kilomètres au sud - Est de Limoges, en seconde couronne. La commune est l'une des vingt qui composent Limoges Métropole. Eyjeaux accueille une population plutôt jeune, en raison de son accessibilité à Limoges et du faible coût de l'immobilier. La population enfantine est actuellement plus élevée que dans les autres communes de même taille. On observe une légère augmentation des effectifs scolaires ayant permis la création d'une huitième classe en septembre 2019. Cette année, l'école accueille 171 enfants, un effectif jamais atteint jusqu'alors. Les effectifs pour les années à venir devraient rester stables.



2 - Les éléments de réflexion ayant conduit à la création d'un ALSH

En 2014, la mise en place des TAP a considérablement augmenté le travail d'organisation des services périscolaires. Les élus ont défini une politique et des objectifs pour leur mise en place. Ils ont dû investir fortement l'organisation et participer à leur mise en œuvre pendant une grande partie du mandat précédent.

La qualité des activités suppose une professionnalisation des personnels au niveau de l'animation. En 2014, toutes les employées des services périscolaires animaient des ateliers en coordination avec les élus. Un certain essoufflement est apparu et la nécessité de recruter un encadrant s'est fait ressentir.

Les différents COPIL, les réunions de services avec les employées, les échanges avec les enseignants, avec les partenaires de la DDCSPP et de la CAF ont permis d'engager une vraie réflexion sur la nécessité de créer un ALSH dont les bénéfices seraient les suivants :

- Mener à bien un travail de qualité par l'écriture d'un projet pédagogique,
- Avoir des personnels diplômés et proposer aux personnels des formations,
- Recruter un directeur qui encadre le personnel, assurer la cohérence de la journée de l'enfant et développe des partenariats avec les enseignants,
- Avoir accès à des outils et des axes de travail développés par la DDCSPP et des financements par la CAF.

3 - La mairie de Boisseuil : un partenaire pour les temps extra scolaires

Revue une première fois en 2015, une convention avec l'ALSH de Boisseuil permet d'accueillir les enfants d'Eyjeaux les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires et ce au même tarif que les enfants de Boisseuil. La convention prévoit la mise à disposition d'animatrices de la mairie d'Eyjeaux sur ces temps. La convention a été revue en avril 2021 et les temps de mise à disposition ont été augmentés en raison du nombre d'enfants inscrits. Il a donc été décidé conjointement de la création d'un ALSH à Eyjeaux uniquement sur les temps périscolaires. L'ALSH d'Eyjeaux a ouvert le 1^{er} septembre 2019 (annexe n°1). Son périmètre comprend le service de garderie du soir et les TAP. Un directeur a été recruté pour une durée de 15h par semaine pour l'année 2019 - 2020. En 2020 - 2021, le directeur a également en charge les tâches administratives et l'encadrement du personnel des services périscolaires.

III - Présentation de la nouvelle organisation des TAP depuis la création de l'ALSH

Les TAP font partie intégrante de l'ALSH et répondent aux objectifs définis dans le précédent PEDT et dans le projet pédagogique. Un règlement intérieur des services communaux est donné aux familles à chaque rentrée scolaire. Des changements notables ont été mis en place.

1 - Une amélioration de la communication

L'ALSH suppose une anticipation des effectifs afin que le taux d'encadrement soit respecté. Le document « inscription aux services communaux » (annexe n° 2) donné à chaque famille avant la rentrée scolaire a été retravaillé dans cet objectif.

Un document d'inscription à l'accueil du soir de l'ALSH (annexe n° 3) a été créé. Il est désormais envoyé quinze jours avant la fin de chaque période scolaire afin de préparer la période suivante. Les animateurs connaissent le nombre d'enfants présents et peuvent ainsi prévoir leur activité.

Un document d'inscription aux TAP (annexe n°4) est envoyé avant la fin de chaque période pour que les enfants s'inscrivent.

Jusqu'alors, les enseignants donnaient les documents d'inscription entraînant parfois une certaine confusion entre le scolaire et le périscolaire. Tous les documents sont désormais envoyés de façon dématérialisée.

Une messagerie électronique a été créée ainsi qu'une ligne téléphonique dédiée. Le directeur est l'interlocuteur privilégié des familles.

2 - Un changement dans l'organisation des TAP :

a - Un personnel mieux formé pour des activités de qualité

La structuration en ALSH impose de recruter un directeur diplômé et des animateurs formés. L'équipe des TAP et de l'accueil du soir s'est donc resserrée autour des personnels formés comprenant les animateurs titulaires du BAFA et les ATSEM diplômés du CAP petite enfance.

b - Un fort engagement des bénévoles et des associations - le recrutement d'intervenants extérieurs

Depuis 2014, des bénévoles et des associations participent à l'animation des TAP. La municipalité soutient ces engagements, notamment au moment du vote des subventions accordées aux associations.

Depuis la création de l'ALSH, des intervenants extérieurs ont été recrutés. Ils permettent aux enfants de découvrir une activité nouvelle dans le cadre d'un parcours découverte ou d'un véritable apprentissage. Ainsi en a-t-il été de l'activité cirque durant l'année scolaire 2019-2020. Le nombre de conventions établies par année est de 7 à 10 (Cf. tableau ci-dessous).

CONVENTIONS / ANNEES	2018-2019	2019- 2020	2020-2021
A titre gracieux avec des bénévoles ou des associations	6	4	2
Avec des intervenants extérieurs rémunérés	1	4	8

La qualité des activités est au rendez-vous.

c - Un choix plus important d'activités dans un temps moins contraint

Les activités sont maintenant réalisées aux jours et horaires suivants :

JOUR	DU LUNDI AU JEUDI	VENDREDI
Enfants des classes maternelles	De 16h à 17h De 17h à 18h	De 16h à 17h
Enfants des classes élémentaires et Classe ULIS	De 16h à 17h ou de 17h à 18h	De 16h à 17h

La séance dure maintenant une heure. Chaque animateur a la possibilité de prévoir le temps nécessaire à l'activité et le temps de rangement effectué avec les enfants. Par exemple, l'activité « broderie » dure $\frac{3}{4}$ h car cette activité demande une concentration importante. L'activité « cirque », plus physique nécessite l'heure entière.

d - Un effort financier conséquent de la municipalité

Depuis la création de l'ALSH, la mairie a augmenté de façon significative le budget de fonctionnement des activités périscolaires par la rémunération d'un directeur et des intervenants extérieurs.

e - Les acteurs du PEDT 2018- 2021 :

Les personnels :

INTERVENANT	STATUT	QUALIFICATION	ACTIVITE	ORGANISME
ANGER Madeline	Contractuelle	Adjoint technique BAFA	Motricité, tricotin, origami 3D, éveil musical, bracelets brésiliens, laçage/tissage	COMMUNE
BEGOIN Patricia	Statutaire	Adjoint technique	Sac à décorer, customisation d'objets	COMMUNE
BONNET Aline	Statutaire	ATSEM	Balade pédagogique, activité expression, autour des oiseaux, attrape rêve, déco noël et motricité	COMMUNE
BRETON Yannick	Statutaire	Adjoint technique	Slam, djembé	COMMUNE
BUREAU Agnès	Statutaire	Adjoint technique BAFA	Jeux extérieur, déco d'hiver, art abstrait, peinture	COMMUNE
FOIREST Marylène	Statutaire	ATSEM	Jeux extérieur, jeux sportif et d'opposition	COMMUNE
GROS Catherine	Statutaire	Adjoint technique BAFA	Jeux de ballons, badminton, motricité, relaxation/yoga, jeux extérieur	COMMUNE
GUY Florian	Contractuel	Directeur de l'ALSH BPJEPS	Jeux vidéo	COMMUNE
SOULAT Cécile	Statutaire	ATSEM	Relaxation, relais- lancer	

Les bénévoles et les associations :

INTERVENANT	STATUT	QUALIFICATION	ACTIVITE	ORGANISME
TUFFET Isabelle PAILLER Annie	Bénévole		Activités autour du livre	UDAF union des associations des familles - Ligue de l'enseignement
JOASSIM Geneviève BONNAT Christiane PEROL Solange	Bénévoles		Activité broderie	Association : Côté fil côté cadre Mairie 87220 Eyjeaux
BREGÉON Lise BONNET Claire	Bénévole salarié		Mini tennis	Tennis club Aureil - Eyjeaux mairie 87220 Aureil
GRENIER Valentine	Stagiaire		Apprentissage des métiers de l'animation	Université de Limoges
LOURY Estelle	Bénévole		Travaux manuels et cuisine	A titre privé
AJUSTE Marie-Pierre	Bénévole		Danse country	A titre privé
RAFFO Julie	Professeur de danse salariée		Danse contemporaine	Contre temps danse - Eyjeaux

Intervenants extérieurs rémunérés :

INTERVENANT	STATUT	QUALIFICATION	ACTIVITE	ORGANISME
JULIEN Mannaïg	Intervenante		« Je joue avec l'Europe »	Maison de l'EUROPE
TOKASHNIKOV Igor	Intervenant indépendant		Cirque	
GAUTHIER Marie	Intervenante indépendante		Cartonnerie, laine feutrée,	Marie en soie 87220 Boisseuil
JOUANNARD Pierre	Intervenant salarié		Gestes 1 ^{er} secours	Protection civile
GARREAU Maud	Intervenante indépendante		Arts plastiques	? Eyjeaux
Nicolas BORDAS	Intervenant salarié		Hip-hop	Multifa7
VIALLEFOND Gilles MEDARD Julien	Intervenants salariés		Rugby	Usal87
MAGNAUD Sandrine	Intervenante indépendante		Auto Massage bien être	Harmonie des sens
MAISSA Christine	Intervenante indépendante		Relaxation sonore	Arc en son ciel
NGINN Paul-olivier	Intervenant salarié		Kidisport	ASPTT
Vincent HERLICZKA	Intervenant indépendant		Roller	

IV - Bilan du PEDT

1 - Evaluation du PEDT

Le PEDT 2018-2021 concluait à la nécessité d'évaluer les points organisationnels suivants :

a - Le taux de participation

Extrait du PEDT 2018-2021 : « *Le taux de participation des enfants aux activités proposées va-t-il évoluer au regard des changements organisationnels prévus à partir de la rentrée 2018-2019, et tout particulièrement les enfants de la classe ULIS ?* »

ANNEES	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'enfants scolarisés	166	165	171
Nombre d'enfants inscrits à l'ALSH	NC	158	156
Nombre moyen d'enfants fréquentant l'ALSH	NC	58	60
Nombre d'enfants ayant participé au moins à un TAP	NC	88	96
Nombre de participations TAP	230	310	398
Nombre d'enfants de maternelle ayant participé aux TAP	NC	31	32
Nombre d'enfants d'élémentaire ayant participé aux TAP	NC	57	64
Nombre d'enfants de l'ULIS ayant participé aux TAP	NC	0	0

✓ *Les interrogations au COPIL du 5 juin 2018 et les réponses au COPIL du 17 juin 2019*

Les membres du COPIL se sont interrogés sur l'accès possible des enfants de l'ULIS aux activités dans la mesure où ces enfants viennent en taxi et repartent de l'école à 16h, heure à laquelle commencent les activités. Après démarche auprès des services transports du Conseil Départemental, il n'est pas envisageable de reculer l'heure de départ des enfants de l'ULIS. Les familles des enfants de l'ULIS peuvent venir chercher leur enfant à la fin de l'activité mais elles sont souvent assez éloignées géographiquement. Majoritairement, les enfants de l'ULIS ne participent pas aux activités. Ce point reste non résolu.

Le passage de l'entière gratuité au paiement des activités pour les familles ne payant pas le forfait garderie avait suscité des questionnements sur l'accès possible aux activités de tous les enfants. La municipalité n'a eu aucun retour de familles en difficulté. Dans ce cas, des solutions pourraient être envisagés. Il convient de rester vigilant.

Le changement de rythmes scolaires entraine un départ du bus scolaire à 16h, heure à laquelle commencent les activités périscolaires. Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur l'accès possible des enfants aux TAP en raison de difficultés de transport pour les familles. Les chiffres font apparaitre que l'inscription au car n'est pas un frein à l'inscription aux TAP mais dans les faits, les enfants prenant le car sont moins nombreux (proportionnellement) à participer aux TAP. Les familles peuvent se manifester si des difficultés se présentent.

b - Des outils

Extrait du PEDT 2018-2021 : *"Chercher des outils qui permettant d'évaluer nos activités"*

✓ *Les COPIL*

Les élus ont créé un COPIL en décembre 2014 et depuis cette date, le COPIL s'est réuni entre une et deux fois par an. Placé sous l'égide du maire de la commune, il réunit la direction et les enseignants de l'école, le directeur de l'ALSH, les intervenants extérieurs animant des TAP, les représentants des parents d'élèves, l'association Farandole (association des parents d'élèves) et les élus de la commission scolaire. Le COPIL a pleinement joué son rôle en étant véritablement une instance où des changements ont été discutés et décidés et ce dans l'intérêt de l'enfant.

Deux COPILS se sont réunis en 2018 et 2019. La situation sanitaire depuis mars 2020 n'a pas permis de réunir les membres du COPIL. En 2021, en raison de la réflexion en cours concernant les rythmes scolaires, les membres du COPIL ne se sont pas encore réunis. Des réunions ont eu lieu avec les différents partenaires pour réfléchir aux rythmes scolaires. Ainsi, le 28 mai 2021, Madame Fabienne Billonnaud de la DDCSPP et Monsieur Laurent Chauffier référent CAF sont venus rencontrer les élus et les représentants des parents d'élèves pour leur apporter des éléments de réflexion à la fois éducative, concrète et financière sur les différents rythmes scolaires.

✓ *Des fiches d'évaluation*

Les fiches d'évaluation des activités (annexe n°6) ont été mises en place. Chaque animateur évalue en fin d'activité les points forts, les points faibles et les points d'amélioration de son activité. Au bilan, ces fiches sont insuffisamment exploitées. Il conviendra de les reprendre prochainement.

✓ *Une évaluation adressée à tous les partenaires de l'école : Le questionnaire*

Les élus ont proposé un questionnaire spécifique pour les enfants, les parents, les enseignants et les intervenants. Ces questionnaires élaborés par la DSDEN et à la DDCSPP ont été modifiés par les élus pour s'adapter aux spécificités de l'école. Ils ont été validés par les enseignants, les intervenants et les représentants des parents d'élèves.

	Parents	Enfants	Enseignants	Intervenants
Participation	45/100	47/171	5/9	6/20
Points forts	Globalement satisfaits . Activités proposées . Organisation	Globalement satisfaits . Activités proposées	Globalement satisfaits	Globalement satisfaits
Points d'amélioration	. Accès à l'information . Inscription aux activités . Temps du goûter	. Bruit . Trop d'enfants par groupe . Respect des règles	. Accès à l'information . Différenciation APC et TAP . Règles de vie communes	Complémentarité avec le projet d'école
Points faibles	Fatigabilité des enfants (journée longue)	Pas de présentation du travail réalisé		

✓ *Comparaison entre une enquête nationale et les résultats de l'évaluation*

« L'essentiel » n° 196 de 2021 de la revue de la Caisse nationale des Allocations Familiales publie les résultats d'une enquête nationale de 2019 sur les temps d'activités péri et extrascolaires portant sur 9 916 familles et réalisée. Cette enquête montre quatre points éclairants :

- Une fréquentation forte et constante à l'accueil périscolaire - Il répond avant tout aux contraintes organisationnelles des familles.
L'ALSH d'Eyjeaux déclaré auprès de la DCSPP a une capacité d'accueil de 80 places soit 50% des enfants scolarisés. Nous avons une moyenne de 60 enfants chaque soir de classe.
- La durée moyenne de la journée de l'enfant se situe entre 8 h et 9h. Pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire tous les jours, cette durée moyenne peut être de 10h quand les enfants fréquentent les services périscolaires.
La durée moyenne de la journée d'un enfant déjeunant à la cantine mais ne fréquentant pas l'ALSH est de 6h45 (hors transport) et peut aller jusqu'à 11h pour un enfant fréquentant l'ALSH du matin et du soir. On observe plutôt une moyenne de 10h.
- Les parents sont globalement satisfaits des activités périscolaires mais déplorent un manque d'information sur les activités proposées.
Le retour des questionnaires montre que les parents sont globalement satisfaits des activités mais un point d'amélioration concernant l'information est demandé.
- Les activités les plus proposées sont : Jeux individuels et collectifs - activités artistiques et activités physiques et sportives - Les activités les moins proposées sont : lecture - relaxation et activités d'éveil et de découverte.

Les activités proposées les plus proposées sont : activités créatives et artistiques - jeux collectifs - activités physiques et sportives et les moins proposées : activités numériques - environnement et citoyenneté - activités culturelle -

L'évaluation à l'école d'Eyjeaux corrobore l'évaluation nationale.

c - La séparation entre TAP et APC.

Extrait du PEDT 2018-2021 : « La séparation plus nette entre temps scolaire et temps périscolaire permettra-t-elle une meilleure implication des enfants, des parents ? »

✓ Le point de vue des enseignants

« Les TAP sont des temps éducatifs complémentaires au temps scolaire qui permettent que ce moment après l'école ne soit plus un simple moment de garderie.

Ces temps permettent de promouvoir l'égalité des chances en offrant à tous les enfants de l'école des activités culturelles, artistiques, sportives dont certains pourraient ne pas avoir la chance de pratiquer dans leur cadre familial. Cette égalité des chances est également permise par le faible coût engendré pour les familles contrairement à certaines communes. Cette opportunité semble être comprise par les familles au vu de l'important taux de participation des élèves au sein de l'école.

Le fait que les enfants puissent choisir leurs activités parmi plusieurs propositions leur permet de s'y investir pleinement. Ils y participent par intérêt et non par obligation ou contrainte ce qui leur permet d'en retirer de réels bénéfices.

L'équipe enseignante regrette de ne pas toujours être informée des activités qui sont proposées aux élèves de leur classe. Peut-être serait-il possible de transmettre aux enseignants le programme des activités prévues en début d'année.

La simultanéité des APC (activités pédagogiques complémentaires) et des TAP peut parfois amener les familles à préférer un temps de loisirs plutôt qu'un temps d'aide pédagogique. »

✓ Le point de vue des représentants des parents d'élèves

« Globalement le retour des questionnaires est positif, même si sur les réponses observées on note que le rythme scolaire et la pause méridienne recueillent quelques retenues ainsi que l'articulation des temps scolaires et périscolaires. Nous aimerions que les enfants qui vont au TAP puissent prendre leur goûter avant de s'y rendre. Concernant les TAP, nous notons que dans l'ensemble les parents et les enfants sont satisfaits de ce qui leur est proposé, et les propositions d'activité faites sont intéressantes et méritent d'être prise en compte (cirque, musique, cuisine, jardinage, sport dans son ensemble, relaxation, yoga...). Les enfants évoquent le fait qu'ils aimeraient pouvoir présenter plus de leurs activités réalisées durant les TAP. Les locaux quant à eux sont jugés satisfaisants par les petits et grands mais le bruit, le nombre d'enfants présents semblent être un point sur lequel des améliorations pourraient être apportées. Autre point souligné pour un taux représentatif, la fatigue des enfants. Différents éléments entrent en ligne de compte. En effet, il y a la fatigue liée au rythme scolaire, mais aussi au fait de fréquenter la garderie du fait des contraintes familiales, ainsi que les activités périscolaires, les devoirs, le rythme propre à chaque famille. Enfin, nous souhaitons aborder un point très important. Lors du deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021, il a été évoqué un possible changement du rythme scolaire. Ainsi, le PEDT actuel est voué à changer. Nous avons demandé à la mairie de réfléchir aux propositions qui seraient faites si toutefois le rythme scolaire à

l'école Simone Veil devait évoluer. Ces propositions doivent nous être rendues afin que nous puissions établir un questionnaire dès septembre 2021 à l'ensemble des parents des élèves. »

✓ *Les interrogations au COPIL du 5 juin 2018 et les réponses au COPIL du 17 juin 2019*

Les enseignants s'interrogeaient sur une bonne articulation des TAP et des APC. Ayant lieu, sur les mêmes temps, un choix cornélien serait à faire pour les familles. Il a été décidé que les activités TAP et APC pouvaient être proposées sur des jours différents pour un même groupe classe d'enfant.

2 - Deux partenariats enrichissants

a - Un projet UNICEF partagé entre l'école et l'ALSH :

En 2018, un atelier TAP « fabrication d'une poupée frimousse » a permis aux enfants de la classe de CM1 de réfléchir à l'égalité des filles et des garçons dans le monde. En 2019, UNICEF a proposé aux élèves de plusieurs classes une réflexion sur les difficultés que rencontrent les petites filles de certains pays pour s'inscrire à l'école. Ces deux actions conduites par UNICEF ont associé l'équipe enseignante et la mairie autour d'un projet commun. Ce projet s'inscrivait également dans un projet éco - école autour des questions de solidarité.

b - Une activité périscolaire menée conjointement avec les membres de farandole

L'association des parents d'élèves « Farandole organise chaque année des temps ludiques et festifs autour de Noël au cours desquels les enfants sont photographiés avec le Père Noël. Chaque année, un atelier TAP « fabrication d'un cadre pour la photo du Père Noël » a lieu. Farandole fournit le matériel et l'atelier est animé conjointement par les animateurs de l'ALSH et les bénévoles de l'association.

V - PEDT 2021-2024 - définition et objectifs

1 - Atouts et contraintes de notre territoire

a - Atouts

La taille modeste de la commune permet à la municipalité d'entretenir des liens étroits avec l'équipe enseignante avec des rencontres quasiment hebdomadaires. Le directeur de l'ALSH est l'interlocuteur de la mairie à l'école. L'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire est facilitée.

Les habitants de la commune sont attachés à leur école et souhaitent le meilleur pour elle. L'école est un élément fédérateur de notre « vivre ensemble à Eyjeaux ». La richesse du lien social permet d'avoir des contacts variés et fréquents avec les nombreuses associations ainsi que les habitants.

Les événements locaux sont bien repérés par les enfants et donnent lieu à des propositions d'activités.

La proximité géographique de Limoges permet d'avoir des interventions d'associations de Limoges telles que l'UNICEF, Lire et faire lire etc... Nous avons augmenté sensiblement le nombre d'intervenants extérieurs qualifiés et rémunérés. La qualité des interventions est au rendez-vous.

L'école se situe à proximité d'un espace naturel agréable et riche de découverte. Notre environnement est tout de suite exploitable. Le verger conservatoire géré par l'association « Les croqueurs de pommes » et la municipalité ainsi que la forêt communale sont des lieux de découverte situés à proximité de l'école. Des ruches ont été installées dernièrement et offrent de belles découvertes. La municipalité développe actuellement de nouveaux vergers en diversifiant les espèces d'arbres. Un jardin public partagé est en cours de réalisation. Ces espaces accessibles sans difficulté depuis les locaux périscolaires (à moins de 100 mètres) permettront prochainement de développer des activités très enrichissantes pour les enfants et ce en articulation avec le projet d'école.

Les éducateurs de l'Institut Médico Educatif (IME) René Bonnefond permettent des échanges riches et fructueux. Des jeunes accueillis à l'IMPRO participent à ces activités. Dominique Nouhaud éducateur technique développe un travail de partenariat avec l'école et l'ALSH. Il est une personne ressource pour toutes les activités « sensibilisation à notre environnement ».

b - Contraintes

Comme d'autres collectivités des territoires en zone rurale, le recrutement de personnel qualifié en animation sur des temps partiels est parfois difficile. Nous essayons de développer l'accueil de stagiaire inscrit en partenariat avec les enseignants.

2 - Périmètre et public du PEDT

Le périmètre du PEDT est celui de la commune d'Eyjeaux. Il reste inchangé.

Public concerné : l'ensemble des enfants du 1er degré, soit 159 / 161 enfants selon les estimations actuelles pour l'année scolaire 2021- 2022

- Maternelle : +/- 52 enfants de 3 à 6 ans
- Enfants du primaire : +/- 96 enfants de 6 à 11 ans
- Une classe d'intégration : 12 enfants maximum de 6 à 12 ans.

3 - Partenaires

a - Les Partenaires institutionnels

- La commune d'Eyjeaux
- L'éducation nationale
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- La Caisse d'allocations familiales
- L'école d'Eyjeaux
- L'IME René Bonnefond

b - Autres Partenaires

- Côté fil - côté cadre
- UNICEF
- La ligue de l'Enseignement et l'UDAF
- Tennis Club Aureil Eyjeaux

4 - Objectifs et moyens éducatifs du PEDT 2021- 2024

a - Les objectifs

Les objectifs s'appuient sur ceux définis dans le précédent PEDT et sur l'évaluation qui en a été faite :

- Renforcer la qualité des activités - les enfants doivent y trouver du sens,
- Rester proche du tissu associatif local et des personnes ressources de notre territoire,
- Harmoniser le projet d'école et le PEDT,
- Rendre cohérente la journée à l'école de l'enfant (règles communes),
- Poursuivre des activités pour développer le plaisir de la lecture,
- Développer des parcours découverte et des parcours d'apprentissage,
- Penser le lien intergénérationnel,
- Rendre les enfants acteur de leur territoire et de leur école. Aimer leur école,
- Permettre à tous les enfants qui le souhaite de participer aux TAP,
- Renforcer le lien avec les parents et développer la communication.

b - Les moyens éducatifs

- Poursuivre la professionnalisation des personnels,
- Diversifier les activités en renforçant les activités d'extérieur (jardinage),
- Inciter les enfants de l'ULIS à participer aux TAP (certains n'utilisent pas le taxi pour venir à l'école),
- Intégrer la garderie du matin dans le périmètre de l'ALSH à compter de la rentrée 2021 (voir p.22),
- Développer des actions dans le cadre du conseil municipal des enfants (voir p. 23),
- Poursuivre le travail de partenariat avec la ligue de l'enseignement et l'UDAF pour développer le plaisir de la lecture,
- Informer les associations de la possibilité d'animer une activité,
- Réfléchir au temps du goûter comme un temps éducatif

c - Les effets attendus

- Ouvrir les enfants à la connaissance sous différentes formes,
- Permettre une meilleure complémentarité entre les différents savoirs,
- Participer activement à la vie de l'école (notamment en ce qui concerne les lieux gérés par les services communaux) et en retirer un fort sentiment d'appartenance. L'école est un des lieux essentiels de la République,
- Permettre à certains enfants en difficultés scolaires de se découvrir compétents sur certaines activités proposées et d'en retirer une meilleure confiance en soi,
- Développement du partenariat associatif local – mettre en relation les enfants et les associations,
- Développer un comportement citoyen à l'école et dans la commune.

d - Les activités proposées

Les grandes orientations des activités proposées seront sensiblement les mêmes que celles énoncées dans le PEDT 2018-2021. Les activités périscolaires seront définies selon les orientations suivantes :

ACTIVITES CREATIVES	Art abstrait
	Point compté
	Décoration
	Tricot / couture
	Création de bijoux
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Tennis
	Sport collectif (foot, basket, rugby...)
	Motricité
	Pétanque
ACTIVITES NATURE ET ENVIRONNEMENT	Programme éco école *
	Land' art
	Herbier / Jardinage / découverte de l'écosystème
ACTIVITE CITOYENNETE ET PREVENTION	Projet UNICEF
	Menus repas des aînés
	Etiquettes de jus de pomme
	Ciné débat
	Gestes de 1 ^{er} secours
	Décorer son village (Noël)
ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES	Arts du cirque / magie
	Chant (chorale, slam...)
	Danse (hip-hop, contemporaine, zumba...)
	Théâtre
	Arts plastiques (dessin, peinture, photographie)
ACTIVITES DETENTE	Lire et faire lire
	Relaxation (sonore, automassage, yoga...)
ACTIVITES LUDIQUES	Jeux de société
	Jeux extérieur (molkis, 1 vs tous, jeux en duel, relais...)
	Jeux de mimes

5 - Organisation matérielle des temps périscolaires

a - Le maintien des horaires de la journée de l'enfant à l'école pour la rentrée 2021

LUNDI/ MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI			
Enfants	Maternelle	Elémentaire	ULIS
Heures de la garderie du matin	De 7h à 8h50		
Horaires de la matinée de classe	De 8h50 (temps d'accueil dans les classes) à 12h - les récréations sont différenciées selon les classes		
Pause méridienne (sauf mercredi)	<u>PS-MS - GS</u> 12h-12h45 : Déjeuner <u>PS</u> 12h 45-13h30 : Temps calme dans la classe <u>MS - GS</u> 12h45 - 13h30 Récréation	<u>CP- CE1</u> 12h12h45 : Déjeuner 12h 45 - 13h20 : Récréation <u>CE2 - CM1 - CM2</u> 12h - 12h 45 : Récréation 12h45 - 13h20 : Déjeuner	12h - 12h45 : Déjeuner 12h45 - 13h30 : Récréation
Horaires de l'après - midi de classe (sauf mercredi)	13h30 - 15h45		
Accueil du soir dans le cadre de l'ALSH (sauf mercredi)	15h 45 - 18h 30		
Horaires des TAP (sauf mercredi)	De 16h à 17h De 17h à 18h (sauf vendredi)		

b - Les modalités d'inscription et les tarifs

ALSH		
Modalités d'inscription	Document d'inscription aux services communaux (annexe n°1)	
Services de l'ALSH	Accueil périscolaire du matin Accueil périscolaire du soir	TAP
Modalités d'inscription	Document d'inscription par période (annexe n°2)	Document d'inscription aux TAP (annexe n°3)
Tarif	Deux possibilités : Forfait mensuel : 34 euros Occasionnel : 2,40/ présence à l'accueil	L'accès aux TAP est comprise dans le forfait Occasionnel : 2,40/ séance TAP

c - Modalités d'information aux familles

- Par la présentation des services périscolaires à la réunion de rentrée scolaire. Une réflexion est menée pour organiser une réunion spécifique sur les services périscolaires,

- Par les conseils d'école,
- Par les documents envoyés aux familles afin d'inscrire leur enfant à l'ALSH et aux activités périscolaires,
- Par la possibilité pour les familles d'échanger avec le directeur de l'ALSH par messagerie électronique et par téléphone. Le directeur est présent de 15h45 à 19h et consacre du temps à recevoir les familles,
- Par le COPIL qui se réunira selon les mêmes modalités que précédemment. Un compte –rendu sera rédigé et diffusé par les élus sur le site de la mairie,
- Par les bulletins municipaux,
- Par une présentation des activités au cours d'une fête des TAP qui est en cours de réflexion.

d - Locaux, lieux et accompagnement

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du matin et du soir seront accueillis dans l'espace de la garderie et du préfabriqué. Pour les enfants inscrits aux TAP, des salles communales seront mises à disposition : Petite salle du préfabriqué et salle des fêtes à proximité de l'école, salles disponibles dans l'enceinte de l'école – salles de réunions de la mairie

La municipalité envisage l'achat d'un bâtiment qui pourrait héberger l'ALSH.

6 - Les acteurs

a - Acteurs responsables de la mise en œuvre

La municipalité d'Eyjeaux - le directeur de l'ALSH sous la responsabilité du maire et de l'adjointe aux affaires scolaires et lien social.

b - Les personnels

INTERVENANT	STATUT	QUALIFICATION	ORGANISME
Guy Florian	Contractuel	Directeur ALSH	COMMUNE
Bureau Agnès	Statutaire	Adjoint technique BAFA	COMMUNE
GROS Catherine	Statutaire	Adjoint technique BAFA	COMMUNE
ANGER Madeline	Contractuelle	Adjoint technique BAFA	COMMUNE
SALON Nadine	Contractuelle		COMMUNE
COMBROUZE Rachel	Contractuelle	Titulaire du CAP petite enfance	COMMUNE
FOIREST Marylène	Statutaire	ATSEM	COMMUNE
SOULAT Cécile	Statutaire	ATSEM	COMMUNE

c - Les bénévoles et les associations

Chaque année, les bénévoles et les associations sont sollicités. Nous inscrivons dans ce tableau ceux qui sont fidèles depuis de nombreuses années.

NOM DE L'ASSOCIATION	STATUT	Intervenants	ACTIVITE
Côté fil côté cadre	Association loi 1901	Geneviève Joassim - Christiane Bonnat Solange Perol	Activités de broderie et travaux d'aiguille
Tennis club Aureil Eyjeaux			Initiation mini tennis
Ligue de l'enseignement et UDAF		Les intervenantes de « lire et faire lire »	Activités autour de la lecture à destination des enfants de maternelle
UNICEF		Les bénévoles de l'association	Sensibilisation citoyenne aux problèmes des enfants dans le monde

d - Les intervenants extérieurs

Les activités des intervenants cités ci-dessous ont été particulièrement appréciées par les enfants. S'y ajouteront d'autres animateurs en fonction des objectifs définis p.16.

NOM	QUALIFICATION	ACTIVITES	ORGANISME
GAUTHIER Marie	Intervenante indépendante	Cartonnerie, laine feutrée,	Marie en soie 87220 Boisseuil
GARREAU Maud	Intervenante indépendante	Arts plastiques	87220 Eyjeaux
Nicolas BORDAS	Intervenant salarié	Hip-hop	Multifa7
TOKASHNIKOV Igor	Intervenant indépendant	Cirque	

7 - Taux d'encadrement : une demande de dérogation :

Chaque animateur encadrera un groupe de 18 enfants maximum pour les enfants d'âge primaire et 14 enfants maximum pour les enfants de moins de 6 ans.

8 - Des projets en cours

a - La garderie du matin inscrit dans le périmètre de l'ALSH à compter de septembre 2021

Depuis septembre 2019, l'accueil périscolaire du soir déclaré dans l'ALSH d'Eyjeaux donne satisfaction tant pour les familles que pour l'équipe d'animation et les élus. A compter de la rentrée scolaire 2021- 2022, la garderie du matin sera intégrée dans le périmètre de l'ALSH. Le projet pédagogique sera modifié en conséquence.

b - La création d'un conseil municipal des enfants

L'équipe municipale est particulièrement attentive à la place des enfants dans notre commune et plus généralement à la place des enfants dans la société. Les événements dramatiques récents invitent à développer des structures et des actions en direction des jeunes afin qu'ils puissent participer à la vie de la cité et développer une pensée citoyenne. Cette réflexion a naturellement conduit les membres de la commission « affaires scolaires » à proposer un Conseil Municipal des Enfants (CME). Réservés pour les enfants des classes de CM1 et CM2, les enfants seront élus pour un mandat de 2 ans. Les élections auront lieu en octobre 2021. Une rencontre avec l'équipe enseignante a eu lieu le 22 février 2021 afin de

présenter notre projet qui a été approuvé par l'ensemble des enseignants. Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, les enfants pourront participer à la réalisation des actions votées en CME.

VI - Evaluation et renouvellement du PEDT

Eléments prévus dans le bilan/ évaluation du projet :

- La mise en place de règles communes sur les temps scolaire et périscolaire permet - elle d'observer :
 - Moins de conflits ?
 - Moins d'incivilités dans la cour ?

- Une meilleure harmonisation du projet d'école et du PEDT permet - elle :
 - De donner du sens à tous les moments de la journée ?
 - Une meilleure communication entre les différents partenaires ?

VII - Modalité de renouvellement du contrat et avenant au contrat

Ce contrat est défini pour une période de trois ans. Il pourra être modifié par avenant à chaque fin d'année scolaire après évaluation et après validation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de la DDCSPP.

Toutes demandes de modifications en particulier d'emploi du temps seront adressées par courrier à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

VIII - Annexes

Annexe n°1 : La déclaration d'ouverture de l'ALSH

Annexe n°2 : Document d'inscription aux services communaux

Annexe n°3 : Document d'inscription à l'ALSH par période

Annexe n°4 : Document d'inscription aux TAP par période

Annexe n°5 : Convention type avec les intervenants extérieurs ou associations

Annexen°6 : Fiche d'évaluation de l'activité

Fait à Eyjeaux le 15/06/2021
Le Maire,